

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 17 février 2015**

Approuvé par le Conseil du 16 mars 2015

Présents : Mmes –MM

Boehringer, Brunner, Buchholzer, Doucet, Husser, Jacquemin, Kichelewski, Laboulais, Marc, Maurer, Muller, Quenet, Schurr, Schwien, Vanderheyde, Wirbelauer
Kuentzler, Kessler, Leromain, Nüsslein
Krempp-Michelat
Edel

Excusés : Mmes- MM Alkofer, Basarslan, Fuchs, Kohler, Propeck, Schalck

Procurations : M. Gay à Mme Boehringer, Mme Lenfant à Mme Jacquemin, Mme Bravo-Morales à M. Kuentzler

Secrétaires de séance : Mme Buchholzer – Christine Favier

La séance est ouverte à 9h

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 2 décembre 2014

Une personne ne prend pas part au vote.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rentrée universitaire

M. Tock a mis en place un groupe de travail, chargé de revoir les procédures d'organisation de la rentrée universitaire. A l'issue de la première réunion quelques décisions ont d'ores et déjà été prises :

- repenser la semaine de rentrée
- limiter les inscriptions en présentiel et favoriser- voire rendre obligatoire- les inscriptions intégrales en ligne
- mettre en place une date limite pour les inscriptions en double niveau et pour les demandes d'équivalences
- organiser un passage des responsables de licence et du doyen dans les amphis pour rappeler les règles de fonctionnement de la Faculté
- ouvrir une page Facebook, destinée à orienter les étudiants vers la communication officielle de la faculté
- pour la licence d'histoire, en première année, répartir les étudiants dans les groupes de TD de majeures selon l'ordre alphabétique. Faire de même en géographie/critique des sources.
- pour l'anglais mettre en place une procédure d'auto inscription par niveau
- organiser, en septembre, une réunion de coordination hebdomadaire entre les responsables de licences et la scolarité
- revoir le système des équivalences
- adresser une lettre aux élèves de classes prépa au début de l'été pour des inscriptions par correspondance

- adresser un message aux lycéens via post bac pour expliquer la procédure d'inscription et donner toutes les informations relatives à l'organisation de la rentrée
- rédiger un guide de fonctionnement de la FSH, proposition de Laurence Buchholzer

Un groupe de travail se réunira prochainement pour l'organisation de la semaine de prérentrée.

3. Journée Portes ouvertes

La *Journée portes ouvertes* aura lieu le samedi 14 mars 2015 de 9h à 16h (programme joint en annexe). M. Tock remercie les enseignants, étudiants et personnels administratifs qui ont accepté de participer à cette journée.

M. Wirbelauer indique qu'il organisera une journée d'information Histriba le 21 mai à 13h30.

Comme les autres années, des réunions d'informations sur les masters seront aussi organisées en dehors de cette journée Portes ouvertes. Une date commune sera proposée (mercredi 11 mars)

4. Alumni et « service en ville »

Le président Beretz dans un courrier adressé aux directeurs de composante souhaite que l'Université soit présente dans les grands débats sociétaux actuels.

M. Tock demande comment notre faculté peut se positionner.

Plusieurs conseillers proposent d'organiser une formation à destination des enseignants du secondaire afin présenter l'état actuel de la réflexion sur des grandes questions comme la liberté d'expression, l'antisémitisme...

La question du financement et des lourdeurs administratives pour l'organisation de ce type d'action est soulevée.

M. Brunner indique que la journée de formation des enseignants du secondaire « cultures urbaines au Moyen Âge » du 15 janvier organisée dans le cadre de la formation permanente au rectorat a rencontré un grand succès. Le principe est reconduit l'année prochaine, mais le problème du financement se pose.

Par ailleurs, il indique que pour toucher un public important il faut organiser la formation sur le temps de travail des enseignants du secondaire. Dans ce cas, la demande doit être déposée un an à l'avance auprès du rectorat.

Mme Boehringer indique qu'il existe une association (doctorantes en Sociologie) qui forme les enseignants aux interventions dans les lycées.

M. Husser suggère qu'une proposition de formation (intégration, identité, fait religieux...) émane du Collegium Sciences humaines.

Mais il faut que le rectorat soit demandeur (dans le cadre du PAF) et que le problème du financement soit réglé.

M. Tock suggère un cycle de conférences à la librairie Kléber à destination du grand public.

M. Marc pense que nos institutions ne sont pas à la hauteur de la situation.

La Faculté veillera surtout à intensifier son offre de formation continue des enseignants du second degré, mais cela ne pourra se faire qu'en 2015-2013, avec l'appui du rectorat.

5. DU langues anciennes

Le projet de création du DU Langues anciennes est en cours. Il sera présenté lors du prochain conseil de faculté, le lundi 16 mars après-midi.

6. Locaux dans le cadre du projet de la BRH

M. Tock présente l'état d'avancement du projet. La Direction du patrimoine immobilier est chargée de l'organisation des travaux. Le début du chantier est prévu pour fin août, début septembre. Un diagnostic amiante effectué au préalable s'est avéré négatif.

Parallèlement, plusieurs réunions ont eu lieu sur l'organisation des locaux occupés par la Faculté en particulier à destination des instituts du 1^{er} étage.

La proposition de répartition des bureaux jointe en annexe a été retenue à l'issue de ces concertations.

Le Conseil vote sur le principe de cette répartition

Opposition : 0

Abstention : 0

Unanimité

M. Antonin Nüsslein souligne le manque de place à la MISHA pour les étudiants qui travaillent sur le mobilier et souhaite savoir si des salles seraient disponibles au sous-sol du Palais universitaire.

M. Tock répond que ce point est à voir avec M. Mensch.

Mme Maurer souhaiterait au nom du Bureau de l'Equipe d'accueil que la salle 108 soit mise à la disposition des doctorants et demande qu'une démarche conjointe EA – FSH soit menée afin de demander cette salle. Elle souhaite un vote du Conseil pour soutenir cette démarche.

Le Conseil adopte à l'unanimité la motion suivante :

« Constatant et déplorant que les doctorants de l'EA ne disposent d'aucun espace de travail, le conseil de Faculté se joint à la demande formulée par l'EA 3400 d'obtenir la salle 108 afin de créer une salle de travail réservée aux doctorants. »

7. Licence humanités – I. Laboulais

Des discussions sont en cours avec Faculté des lettres à propos de la maquette de la 3^{ème} année de licence, Mme Laboulais demande le report de ce point au prochain conseil.

Néanmoins, Mme Laboulais présente quelques informations générales :

Effectifs : 18 étudiants en L1 et 13 en L2

Ouverture de la L3 à la rentrée : 7 étudiants de khâgne désirent s'y inscrire.

Cette licence retient l'intérêt des lycéens, tant lors des visites dans les lycées que lors des JU.

Elle bénéficie de crédits IDEX pour l'organisation de TD spécifiques. Le fonctionnement de la licence sur fonds propres après l'IDEX reste en suspens.

Le semestre 5 est un semestre de mobilité internationale mise en place grâce à des partenariats spécifiques avec Barcelone (pour 3 étudiants, Londres Kings Collège (pour 3 étudiants), ou dans le cadre d'EUCOR. Un étudiant partira au Japon, un à Montréal et un à Québec. Cette mobilité n'est pas obligatoire pour les étudiants. Ceux qui restent ont la possibilité de financer quelques déplacements vers les universités de Bâle et Fribourg grâce à Eucor.

M. Wirbelauer souligne les problèmes nés du décalage entre les calendriers universitaires français et allemand (Fribourg en Brisgau). Il faudrait pouvoir avancer la mobilité au 4^e semestre, et solliciter en particulier le passage des financements Boussole proposés par la Région Alsace au Semestre 2. Ce problème est à faire remonter à la Région et aux instances Unistra.

8. Master d'histoire de l'art : lien avec l'université de Fribourg en Brisgau

M. Schurr présente un avant-projet de création d'un master bilingue avec l'université de Fribourg en Brisgau.

M. Schurr indique que le label bilingue serait plus valorisant pour les étudiants qui acceptent la mobilité et ouvrirait plus de débouchés aux diplômés.

M. Wirbelauer précise qu'il serait important d'avoir le certificat de l'UFA, il propose son aide.

M. Schurr souhaite l'accord du conseil pour poursuivre les discussions
Le Conseil donne son accord à M. Schurr.

9. Equivalences

Le vote est reporté au prochain conseil.

10. Divers

Antonin Nüsslein indique la mise en place de tables rondes et workshop projets de recherche doctorale

Thème 2015 : la Hiérarchie

M. Schurr rappelle que le colloque sur le millénaire de la cathédrale organisé par l'EA et la Société des amis de la cathédrale aura lieu de 18 au 20 mars prochain.

M. Marc fait part de la création en cours d'une association « Michaelis », en soutien au Musée Michaelis (anciennement « Musée des Moulages ») à l'initiative des étudiants.

La séance est levée à 11h

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 16 mars 2015**

Approuvé par le Conseil du 15 avril 2015

Présents : Mmes – MM Jacquemin, Laboulais, Lenfant, Maurer, Schwien, Rusque, Kremp-
Michelat, Remy, Propeck, Schweitzer

Excusés : Mmes- MM Alkofer, Basarslan, Brunner, Buchholzer, Doucet, Gay, Marc, Quenet,
Kuentzler, Bravo-Morales, Kessler, Leromain, Nüsslein, Fuchs, Kohler, Schalck

Procurations : Mme Boehringer à M. Schwien, M. Husser à Mme Laboulais, Mme Kichelewski à
Mme Maurer, Mme Vanderheyde à Mme Jacquemin

Invités : Mme Quattrocelli – M. Humm

Secrétaires de séance : Mme Jacquemin - Christine Favier

La séance est ouverte à 14h

M. Tock remercie toutes les personnes qui ont participé à la Journée Portes ouvertes samedi 14
mars. Un bilan sera établi. Il faudrait peut-être déplacer la séance d'information sur les masters
(cette année, le mercredi 11 mars) vers la journée Portes Ouvertes.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 17 février 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Point d'information Licence professionnelle Guide-conférencier

Par Luana Quattrocelli, invitée, qui remercie le secrétariat pour son précieux soutien.

Un effectif stable de 19 étudiants, après une défection très tôt dans l'année. Un public très
divers par ses origines, âges, parcours.

Le premier semestre est consacré au contenu disciplinaire avec la grande UE A – histoire,
histoire de l'art, archéologie – 108 h sur le semestre.

Le second semestre est presque entièrement professionnalisant, il comprend le projet tutoré,
le stage et le voyage d'études. Moment très important de la formation, il s'agit d'une mise en
situation professionnelle, les étudiants préparent, conçoivent et conduisent un voyage.

Cette année les étudiants ont organisé des sorties d'une journée en Alsace entre le 20 et le 27 février. Ce fut une expérience intéressante pour les étudiants et pour l'équipe pédagogique. Trois enseignants ont participé à toutes les sorties.

Le recrutement pour l'année universitaire 2015-2016 démarre aujourd'hui avec l'ouverture de l'application ARIA.

La procédure de recrutement est organisée en trois temps : sélection sur dossier, test de culture générale, entretien plus approfondi cette année (langues étrangères, évaluation du profil en vue de la profession).

Les résultats de cette première année seront connus après les soutenances de stage, organisées après les journées du patrimoine.

Les soutenances de stage se font en français et en allemand ou anglais.

L'expérience de cette année invite à porter plus d'attention au niveau de langue française et à la culture générale et à avoir une meilleure coordination avec les collègues de la faculté des Langues étrangères.

Mme Quattrocelli répond aux questions qui portent sur l'effectif (nombre maximal – 25 par promotion), le niveau minimal (bac + 2 en formation L, BTS, DU — mais il est conseillé aux étudiants de licence de finir leur licence avant de s'inscrire dans cette licence pro), sur le stage et sa rémunération (stage de 3 mois rémunéré à partir du 2^e mois ; possibilité de fractionner en 2 périodes maximum : le stage d'un mois non rétribué ; le stage de 2 mois rétribué), les universités qui assurent cette formation (fin 2013 – 14 formations de ce type – actuellement entre 16 et 18), l'impact de la loi de décembre 2015 où figure le paragraphe supprimant l'obligation d'une formation pour les guides conférenciers (mais les syndicats demeurent fermes sur l'exigence d'une formation) ce qui pourrait conduire à mettre en place un master. Le fonctionnement actuel de cette licence sur des crédits IDEX pose la question des moyens pour continuer à assurer cette formation : un geste de l'université est-il possible. Les étudiants paient le tarif licence, sauf ceux qui sont en formation continue : pour couvrir les 20000 euros de la formation, il faudrait 20 étudiants en formation continue.

M. Tock remercie Mme Quattrocelli pour son implication et son travail.

3. Projets de nouvelles formations

- D.U. en langues anciennes et sciences auxiliaires

Document joint en annexe

Cet enseignement à distance se fonde sur l'offre très riche en langues anciennes et en sciences auxiliaires (papyrologie, épigraphie) de Strasbourg et devrait permettre de renforcer des enseignements à faibles effectifs en présentiel.

La Faculté des Lettres appuie le projet et y participe en proposant deux enseignements de grec et un de latin.

Le DU comportera plusieurs spécialités – une par matière - les étudiants pourront s'inscrire dans une ou plusieurs spécialités, la même année ou successivement.

Les droits d'inscription comprendront les droits réglementairement prévus - droits d'inscription de base en licence (soit 183 € en 2014-2015) ou en master (soit 254 € pour 2014-2015) - et des frais spécifiques.

Le montant total des frais d'inscription proposé est de 250€ pour les étudiants inscrits en licence à l'Unistra, 300€ pour les étudiants inscrits en master à l'Unistra, 450€ pour les autres étudiants.

M. Tock rappelle que les DU doivent s'autofinancer. Il indique qu'en dessous de 10 inscrits, il n'y aura pas de rémunération pour les enseignants, au-delà un forfait de 10 HC sera mis en place.

Le dossier est à déposer aujourd'hui pour une ouverture à la rentrée 2015.

Le projet est soumis au vote avec l'intitulé suivant :

DU Mondes antiques et médiévaux : Langues anciennes, épigraphie, papyrologie

Le projet est approuvé à l'unanimité

- Master interdisciplinaire Mondes anciens

Présentation du projet par M. Humm.

Les facultés des Lettres, de Philosophie, de Théologie catholique et protestante participent aux travaux de création de ce master. Une réunion a eu lieu le 6 mars pour élaborer un planning de travail.

Le projet suivra 3 étapes :

1. Rentrée 2015 : Mise en commun des enseignements au titre des options, publication des listes dans les livrets guides de chaque faculté
2. Rentrée 2016 : création d'un parcours commun sur la base d'un certain nombre d'enseignements communs - création d'un séminaire commun ou d'une journée d'étude où les étudiants exposent leur projet devant les enseignants du master et leurs camarades.

La présence au moment de la soutenance d'un HDR d'une autre discipline du parcours sera obligatoire.

La demande de création de 5 parcours sera déposée à la CFVU, après passage devant les Conseils de Faculté, rédaction d'une lettre d'intention (janvier 2016) et projet de maquette à la mi-mars.

3. Horizon 2017 : création d'une mention Mondes anciens au moment de la refonte des maquettes

M. Tock remercie M. Humm pour sa présentation et son travail sur ce dossier.

4. Equivalences

L'objectif est de revoir les conditions fixées l'année dernière et supprimer les mentions un peu trop vagues.

Pour l'archéologie, à la demande de la majorité des enseignants soutenue par les responsables de licence, les enseignements techniques ne peuvent être validés par équivalence et doivent impérativement faire l'objet d'une évaluation.

Le tableau des équivalences internes ci-joint est adopté à l'unanimité.

5. Calendrier des examens de 2^{ème} session

M. Tock fait part de son inquiétude quant à la tenue des jurys de 2^{ème} session. Le calendrier des différentes opérations est extrêmement serré et le moindre retard aura des conséquences importantes pour les étudiants, pour la clôture de l'année en cours et l'organisation des inscriptions 2015-2016.

Aussi M. Tock rappelle que les dates de remise des notes au secrétariat doivent être impérativement respectées. Un courrier sera adressé dans ce sens aux enseignants.

Pour améliorer les opérations de collecte et de saisie des notes, le secrétariat enverra aux enseignants des fichiers excel permettant l'export des notes.

M. Tock indique qu'une réunion de bilan de l'évaluation continue intégrale aura lieu le 9 avril à 14h en présence de M. François Gauer.

6. Principe « silence de l'administration vaut acceptation »

Le nouveau principe issu de la loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 est le suivant : le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative vaut décision d'acceptation.

M. Tock suggère aux conseillers d'être vigilants à toutes les questions relatives aux autorisations d'inscription, d'aménagement de cursus... et de veiller à répondre à chaque message en tenant compte de cette obligation.

7. Divers

Le rédacteur en chef de la revue *Arthisto* souhaite la participation des enseignants et du personnel administratif. Dans le prochain numéro, un article présentera le projet de bibliothèque historique au premier étage du Palais Universitaire.

Espace avenir suggère la mise en place qu'un questionnaire d'auto-positionnement pour les lycéens de terminales, ce qui a été fait à Strasbourg par la faculté des Sports et à Lille III par celle des Lettres.

A la suite de la démission de M. Claude Muller comme membre du Conseil un nouveau scrutin sera organisé.

La séance est levée à 15h55

Faculté des Sciences Historiques

Équivalences à l'entrée en licence

(votées par le conseil de Faculté du 16 mars 2015)

Diplômes et formations antérieures	Niveau d'admission	Conditions 2015 (Histoire et Histoire de l'Art)	Conditions 2015 (Archéologie)
Bac+2 Archéologie, Histoire ou Histoire de l'Art ¹	L2		Mais obligation de suivre SH20AM93 et SH20BM90
Bac + 2 Droit, Lettres, Philo, Sc. Sociales	L1	Équivalence normale des UE déjà obtenues et, à chaque semestre, d'une UE « disciplines connexes »	
Bac+2 autres disciplines	L1	Équivalence normale des UE déjà obtenues	
Bac+3 Archéologie, Histoire ou Histoire de l'Art	L3		Mais obligation de suivre SH20AM93, SH20BM90, SH20CM90, SH20DM90
Bac + 3 Droit, Lettres, Philo, Sc. Sociales	L2	Équivalence normale des UE déjà obtenues et, à chaque semestre, d'une UE « disciplines connexes »	Mais obligation de suivre SH20AM93 et SH20BM90
Bac+3 autres disciplines	L2	Équivalence normale des UE déjà obtenues	Mais obligation de suivre SH20AM93 et SH20BM90

¹ Uniquement en cas de changement de filière. Il va de soi qu'un étudiant disposant d'un bac +2 en archéologie sera inscrit en L3 « archéologie » ; un étudiant disposant d'une licence en archéologie sera inscrit en master « archéologie ». De même pour les étudiants en histoire ou en histoire de l'art.

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques du 15 avril 2015

Approuvé par le Conseil du 18 mai 2015

Présents : Mmes – MM Alkofer, Boehringer, Brunner, Buchholzer, Husser, Kichelewski, Lenfant, Quenet, Schurr, Kuentzler, Leromain, Krempp-Michelat, Remy, Edel, Fuchs, Schweitzer

Excusés : Mmes – MM Doucet, Marc, Morénas, Nüsslein, Rusque, Kohler, Propeck,

Procurations : M. Gay à Mme Boehringer, Mme Jacquemin à Mme Lenfant, Mme Laboulais à Mme Buchholzer, Mme Maurer à Mme Kichelewski, M. Schwien à M. Burnner, Mme Vanderheyde à M. Quenet, M. Wirbelauer à M. Schurr, M. Kessler à M. Kuentzler

Invités : Mme Sowley

Secrétaires de séance : Philippe Quenet - Christine Favier

La séance est ouverte à 14h

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 16 mars 2015

Suite à une remarque de M. Quenet, portant sur la lisibilité du tableau des équivalences, le tableau est remanié (**voir document en annexe**).

Le PV est approuvé à l'unanimité, moins 2 abstentions

2. Compte rendu de l'exécution du budget 2014

Les membres du Conseil n'ont pas de remarque à faire.

M. Tock remercie Myriam Waeckel et Yolande Sager pour la qualité de leur travail et rappelle à tous la nécessité de respecter les procédures mises en place.

Un courrier a été envoyé dans ce sens à l'ensemble des enseignants de la Faculté.

3. Demande de financement sur les crédits « projets facultaires »

L'Association des Amis du Musée Michaelis (ex musée de Moulages) demande une aide financière qui montre l'engagement de la Faculté à ses côtés et renforcera ses chances d'obtenir une aide IDEX.

M. Tock propose le versement d'une subvention 500€, unique sans engagement pour la suite.

Mme Borlée et M. Doucet demandent une aide de 350 € pour le financement de la communication de leur participation, avec des étudiants de L3, à la Nuit des Musées (exposition « A côté de la plaque »).

Vote : Approuvé à l'unanimité

Mme Buchholzer signale qu'elle a obtenu des crédits IDEX destinés, entre autres, à financer le soutien à des projets étudiants, et qu'elle peut en mettre une partie à disposition de Mme Borlée et M. Doucet ou d'autres projets.

4. Informations sur le dialogue de gestion 2015

M. Tock rappelle qu'il s'agit d'un rendez-vous annuel entre la direction de l'université et les composantes portant sur les projets, les postes et les heures complémentaires.

Des informations devraient parvenir très prochainement, le projet stratégique devra être voté par le Conseil vers la mi-mai.

5. Licence Humanités

La 3^{ème} année de la licence Humanités ouvrira à la rentrée, la maquette a été élaborée par Mme Laboulais (**voir document en annexe**).

Le semestre 5 sera un semestre de mobilité internationale (à noter qu'un semestre 5 est prévu à Strasbourg pour les étudiants qui ne pourraient pas partir).

Le semestre 6 poursuivra la pluridisciplinarité et comportera un renforcement dans une discipline.

Les semestres comptant de 42 à 45 ECTS, la mise en place de la délivrance d'un double diplôme est en cours d'étude.

S. Boehringier, Mme Lenfant souhaitent que le choix de cours du S5 des étudiants « non mobiles » ne se limitent pas à l'histoire contemporaine.

M. Tock propose de remplacer « Histoire contemporaine » par « un cours et un TD à choisir parmi des quatre périodes historiques », en accord avec les responsables de diplôme.

Les conseillers font remarquer que les intitulés de cours sont trop précis, et souhaitent qu'ils soient modifiés : Histoire transpériode (plutôt que « Histoire des femmes et du genre »), Histoire des religions (plutôt que « l'origine du monothéisme »).

M. Husser souhaite savoir si l'attribution des deux licences ne concerne que les étudiants qui choisiront Histoire en 3^{ème} année.

P. Quenet indique que cette licence a une originalité et qu'il serait dommage que son intégrité soit mise à mal avec cet éclatement en L3.

M. Tock indique qu'il y a eu des négociations entre composantes. Il précise que les quatre disciplines seront toujours présentes, le label « Humanités » attirent les étudiants de L1. Mais au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur cursus, ils s'orientent vers un choix de disciplines.

Mme Lenfant souhaite savoir si l'octroi de la double licence concerne également les étudiants issus de CPGE.

M. Tock précise que la délivrance de la double licence est conditionnée par l'obtention de 45 ECTS/semestre.

Mme Lenfant souhaite que cette disposition figure dans la convention avec le lycée Fustel de Coulanges.

La maquette de la 3^{ème} année de la licence Humanité est approuvée à l'unanimité (cf. annexe). Le principe de la double diplomation des étudiants l'est également (sous condition qu'ils aient réalisé environ 42 à 45 ECTS par semestre).

6. Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances 2015-2016

M. Tock rappelle aux membres du Conseil que M. Gauer, vice-président délégué en charge des pratiques pédagogiques a participé dernièrement à une réunion organisée par la Faculté sur le contrôle continu.

Il rappelle que la mise en place de l'évaluation continue intégrale (ECI) a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif contraignant l'université à mettre en place de la 2^e session d'examen par semestre.

Les discussions ont porté à la fois sur les difficultés d'organisation, la lourdeur de ce double système appelé à durer dans le temps et sur les réflexions à mener pour mettre en place un système d'évaluation propre à notre composante inscrivant l'ECI dans une démarche de formation.

M. Tock souhaite mettre en place un groupe de travail pour définir les principes communs de construction d'un système d'évaluation.

Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences des licences de Sciences historiques pour l'année 2015-2016 sont approuvées à l'unanimité. (cf. tableau en annexe)

M. Husser demande que l'affichage des MECC soit amélioré sur le site.

M. Tock indique le report des MECC des masters au prochain conseil.

Concernant les Masters, M. Humm souhaite qu'un point sur l'assiduité des étudiants soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil afin de clarifier les modalités de formation et d'évaluation des étudiants dans l'incapacité de suivre les cours en présentiel.

7. Divers

M. Tock indique que des crédits pour les travaux de réseau électrique et électronique au Palais universitaire et pour l'équipement d'une salle informatique ont été mis en place.

La séance est levée à 16h.

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 16 septembre 2015**

Approuvé par le Conseil du 7 octobre

Présents : Mmes-MM Alkofer – Boehringer – Brunner – Buchholzer – Doucet – Husser – Jacquemin – Kichelewski – Lenfant – Maurer – Quenet – Vanderheyde – Kuentzler – Rusque – Edel – Fuchs – Propeck

Excusés : Mmes – MM Gay – Leromain – Kohler – Schalck - Schweitzer

Procurations : Mme Laboulais à Mme Buchholzer – M. Schurr à M. Doucet – M. Schwien à Mme Boehringer – Mme Bravo-Morales à M. Kuentzler – Mme Krempp-Michelat à Mme Remy -

Secrétaires de séance : Catherine Maurer - Christine Favier

La séance est ouverte à 14h.

M. Tock propose un ordre du jour rectificatif :

- 1.Approbation du PV du conseil du 18mai 2015
- 2.Composition du Conseil
- 3.Offre de formation 2018
- 4.Organigramme de la Faculté
- 5.Information: commission disciplinaire
- 6.Information: locaux et travaux
- 7.Budget de la Faculté
- 8.MECC
- 9.Budget rectificatif
- 10.Information :année de césure
- 11.Projet : les bibliothèques du Palais Universitaire, entre histoire et mémoire
- 12.Propositions de coopération
- 13.Doctorat *Honoris Causa*
- 14.Divers

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18 mai 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Composition du Conseil

En raison de la démission du Conseil de M. Claude Muller et de la nomination de M. Quenet au grade de Professeur, deux sièges sont vacants dans le collège des enseignants.

Une élection partielle est prévue le 21 octobre prochain.

3. Offre de formation 2018-2023

La nouvelle offre de formation est à construire pour le mois de mai 2016.

Des informations sont attendues dans les semaines qui viennent. Quelques changements importants sont à noter d'emblée :

- la construction des formations se fera à partir des fiches RNCP (Répertoire national des compétences professionnelles), c'est-à-dire que la première chose sera de déterminer quels sont les débouchés potentiels visés, et donc les compétences que les étudiants doivent avoir maîtrisées à la fin de leurs études ; la maquette sera construite en fonction de cela.

Une première réunion à ce sujet sera proposée dans quelques semaines.

- les spécialités disparaissent ; en contrepartie les parcours seront inscrits sur les diplômes

- seules les mentions figurant dans les listes élaborées par le Ministère seront autorisées

- en licence, une forte dimension interdisciplinaire sera indispensable au cours des deux premières années

- l'offre de formation sera portée au niveau de l'Académie, donc en concertation entre l'UHA et l'Unistra. Cela peut avoir des conséquences sur la licence en histoire, qui est un des doublons repérés entre nos deux universités

Pour les licences, l'objectif de notre faculté est d'obtenir le maintien de ses trois mentions, « Histoire », « Histoire de l'art » et « Archéologie », ainsi que la mention « Humanités ».

Pour les masters de la Faculté, les mentions « Histoire », « Histoire de l'art » et « Archéologie » figurant dans la nomenclature ministérielle, l'objectif est de pouvoir les utiliser.

Les formations interdisciplinaires pourraient s'inscrire dans une mention « Humanités ».

Une discussion s'engage à propos de la place du master « histoire des religions » dans notre université. L'absence de mention « Histoire des religions » imposera à ce master de se réorienter, soit comme parcours d'un master « Histoire », soit comme parcours, ou participant à, master « Sciences des religions et sociétés ». En ce dernier cas, il faudra veiller à maintenir, voire développer, une démarche interdisciplinaire d'études scientifique du fait religieux.

JM Husser indique que la question se pose surtout en raison de la disparition des spécialités ; cela n'est peut-être qu'une question de vocabulaire. Il souhaite que le Conseil se prononce sur le maintien dans la Faculté des sciences historiques de l'histoire des religions et de l'étude du fait religieux.

La coopération entre notre faculté et les Facultés de théologie est évoquée également. Sandra Boehringier exprime son désaccord à l'introduction d'UE de théologie dans un master scientifique de notre faculté, et considère qu'il est primordial que l'enseignement du fait religieux soit non confessionnel. D. Lenfant demande qu'aucune UE de théologie ne soit obligatoire dans un parcours de sciences historiques. M. Humm, présent au Conseil, précise qu'il n'y aura pas d'UE de théologie, en tant que telle, dans le master interdisciplinaire des mondes anciens.

4. Organigramme de la Faculté

Les chargés de mission sont renouvelés dans leur fonction, Mme Plyer prend en charge la mission C2I.

Un débat s'engage à propos des responsables de la licence d'histoire. D. Lenfant regrette qu'ils soient désignés par le doyen sans appel préalable à candidatures et sans concertation. Elle déplore en l'occurrence que la responsabilité soit désormais partagée par deux membres du

même institut d'histoire médiévale, ce qui, quelles que soient les qualités incontestables des collègues désignés, restreint leur champ de vision sur la diversité du département.

D. Lenfant souhaite en outre que la commission pédagogique de la licence d'histoire soit ouverte à tous (sans qu'il y ait de groupes de travail restreints), que les convocations soient envoyées à tous et que les séances traitent uniquement de l'ordre du jour qui a été annoncé dans la convocation

M. Tock fait remarquer que la charge de mission « communication » n'est pas pourvue, faute de volontaire.

L'organigramme est approuvé à l'unanimité.

5. Information : commission disciplinaire

M. Tock rappelle que cette commission fonctionne comme une juridiction ordinaire, avec maintien des droits de la défense et, en revanche, gamme limitée de sanctions disponibles (avertissement, blâme, exclusion de 5 ans maximum de l'Unistra ou de tout établissement d'enseignement supérieur français).

Cela signifie qu'il est conseillé de ne saisir la commission que pour des dossiers sûrs, et méritant d'entraîner une sanction disciplinaire.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont le plagiat, la fraude par téléphone portable, la présentation de faux certificats médicaux.

En cas de suspicion de fraude, l'enseignant après avoir établi un PV relatant les faits de manière précise, notera la copie comme les autres ; la délibération du jury est provisoire, l'étudiant ne peut avoir accès à ses notes, aucun relevé de notes ne peut être établi avant la réunion de la section disciplinaire.

6. Information : locaux et travaux

De nombreux travaux seront organisés tout au long de l'année au Palais universitaire : réfection des fenêtres au rez-de-chaussée, rénovation des réseaux électriques et électroniques de l'ensemble du Palais.

Ces chantiers seront réalisés par groupe de salles qui seront fermées pendant la durée des travaux (environ 10 jours). Les cours seront déplacés. Des structures provisoires, type Algeco, seront mises en place dans les jardins.

Les travaux de la Bibliothèque de recherche en histoire se tiendront de fin novembre à fin juin. Le calendrier des travaux sera communiqué prochainement.

M. Tock indique que les plans de la BRH sont disponibles dans le bureau de C. Favier.

La situation de la bibliothèque d'histoire d'Alsace est évoquée ensuite [depuis le Conseil, une solution a pu être trouvée : la bibliothèque est rouverte à compter du 28/09].

7. Budget de la Faculté

M. Tock indique que le mode de fonctionnement du budget de la Faculté lui pose problème. Il souligne la mauvaise répartition des ressources :

- faiblesse des moyens financiers des masters (et des licences) alors que cet argent est supposé servir à des besoins d'enseignement.
- différence de budget des instituts assez faiblement impactée par le nombre d'enseignants-chercheurs

Pour la mise en place du prochain budget plusieurs solutions sont envisagées :

1) maintien en l'état

2) transfert d'une somme unique au SCD avec clé de répartition + transfert de l'essentiel des budgets des instituts (totalité ?) aux centres de formation

3) diminution du « SMIC institut »

Des discussions sont prévues lors du prochain conseil de Faculté, le budget sera voté lors du conseil de fin octobre ou début novembre.

8. MECC

Quelques ajustements portant sur la durée des épreuves des cours thématiques en Licence d'histoire sont proposés. (Document en annexe)

Vote : approuvé à l'unanimité

9. Budget rectificatif

Document en annexe

Vote : approuvé à l'unanimité

10. Information : année de césure

Le MESR a établi pour les étudiants le « droit à année (ou semestre) de césure ».

L'étudiant pourrait interrompre ses études pendant un semestre ou une année, dans le cadre d'un projet lié à ses études.

L'université lui fournit un encadrement, et veille à valoriser l'activité de cet étudiant dans son parcours (càd dans ses résultats).

Dans un tel contexte, il y a maintien du droit à bourse. Mais l'accompagnement de l'université est payant.

Concrètement, l'étudiant adresse une demande motivée, accompagnée d'un projet, au président de l'Université, via le doyen.

Beaucoup de modalités pratiques restent peu claires: actuellement les demandes doivent être reçues et instruites (qualité du projet), mais on ne répond pas encore.

11. Projet

Les bibliothèques du Palais Universitaire, entre histoire et mémoire

Projet d'exposition (cf. document ci-joint) porté par Isabelle Laboulais et Laurence Buchholzer dans le cadre de l'Idex réussite étudiant.

Il s'agit d'un concours écriture ou photo ouvert aux étudiants et aux personnels, offrant la possibilité pour les étudiant en master de faire un travail de recherche sur l'histoire des bibliothèques du palais universitaire.

Les étudiants de licences pourraient effectuer un stage dans le cadre de l'UE pro, pour monter une exposition autour des bibliothèques. Un appel est lancé auprès des étudiants.

Une collaboration sera possible avec le projet USIAS porté par Catherine Maurer « Les bibliothèques dans l'Europe occupée par l'Allemagne nationale-socialiste

12. Proposition de coopération

Deux propositions de coopération avec notre faculté ont été reçues : l'une émane du Préfet, et porte sur l'histoire de Cité administrative Gaujot ; l'autre vient de l'ENGEEES, et concerne un projet « à l'eau la terre, ici Strasbourg », c'est-à-dire sur le service public de l'eau.

13. Doctorat Honoris Causa

M. Tock a lancé un appel aux enseignants pour la présentation de candidature. Il rappelle que la Faculté était déjà présente lors de l'appel précédent et qu'il y a déjà des propositions au sein du Collegium.

15. Divers

Mme Maurer indique qu'une commission indépendante de recherche sur l'histoire de la Reichsuniversität de Strasbourg créée début septembre à l'initiative du président : la faculté des sciences historiques y est associée par son intermédiaire.

Mme Vanderheyde fait part de la découverte à Caricin Grad en Serbie d'un trésor monétaire de 27 pièces d'or lors des fouilles franco-serbes de ce site byzantin soutenues par l'UMR 7044.

La séance est levée à 16h.

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 18 mai 2015

Approuvé par le Conseil du 16 septembre 2015

Présents : Mmes – MM - Alkofer – Boehringer – Buchholzer- Doucet – Lenfant – Peltre – Quenet – Schurr – Vanderheyde – Kuentzler – Bravo-Morales – Rusque – Remy -

Excusés : Mmes – MM – Brunner – Husser – Kichelewski – Fuchs – Mme Propeck – M. Schweitzer

Procurations : M. Gay à Mme Alkofer – Mme Jacquemin à Mme Lenfant – Mme Laboulais à M. Doucet - Mme Maurer à Mme Buchholzer – M. Schwien à M. Quenet – M. Kessler à M. Kuentzler – Mme Kremp-Michelat à Mme Remy

Secrétaires de séance :
Mme Alkofer - Christine Favier

La séance est ouverte à 15h

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 15 avril 2015 : à l'unanimité

2. MECC Master

Les règles générales suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- Le Master est validé lorsque les 4 semestres qui le composent sont réussis.
- Le mémoire (TER) ne peut faire l'objet d'un rattrapage, il n'est soutenu qu'avec l'autorisation expresse du directeur de recherche

Les modalités particulières de chaque master (sans changement par rapport à l'année 2014-2015 – cf www.histoire-unistra.fr) sont adoptées à l'unanimité.

La proposition suivante - Les PIR de 1^{ère} année font l'objet d'une soutenance devant un jury d'au moins minimum 2 personnes - est reportée au prochain Conseil.

3. Projet stratégique

B. Tock ayant présenté les grandes lignes du « projet stratégique » 2016 de la Faculté, un débat s'engage en particulier au sujet du poste de MCF en histoire du Moyen Âge laissé vacant par le départ à la retraite de C. Otten. Deux profils « recherche » différents ont en effet été rédigés. L'un, par l'institut d'histoire du Moyen Âge, concerne les « cultures de l'écrit aux XIe-XIIIe siècles », avec rattachement à l'EA3400 Arche. L'autre, par l'UMR7044 Archimède, privilégie l'histoire des cultures et des sociétés en Méditerranée orientale, avec rattachement à Archimède.

F. Colin souligne que, conformément aux directives énoncées par le Président de l'Université, l'adossement de l'enseignement à la recherche constitue une priorité pour notre université. Il insiste sur l'importance pour l'UMR Archimède de conserver l'ensemble des postes dont elle dispose, dont ceux d'enseignants-chercheurs. Dans cette perspective, il affirme qu'il est souhaitable que le titulaire du poste de MCF en histoire médiévale participe aux projets des équipes de recherche de la Faculté des sciences historiques, en se rattachant à l'une ou à l'autre de ses deux équipes, en fonction des travaux sur l'histoire générale du Moyen-Âge, sur la paléographie latine, mais aussi sur les communautés et les royaumes latins en Orient permettrait de poursuivre une tradition strasbourgeoise entretenue par Freddy Thiriet, puis par C. Otten. Elle ajoute qu'il est particulièrement important de consolider les programmes de l'UMR axés sur la Méditerranée orientale, domaine de recherche ouvert sur l'international et qui touche une discipline rare ancrée dans la Faculté depuis 1872. Etant donné un certain nombre de départs d'enseignants-chercheurs, F. Colin souligne que l'UMR 7044 est très désireuse de pérenniser les programmes axés sur la Méditerranée orientale qui constituent l'un de ses domaines d'excellence et qui lui assurent une indéniable visibilité sur le plan international.

L. Buchholzer et B. Tock, au contraire, soulignent l'importance qu'accordent les historiens médiévistes, pour ce poste, au monde septentrional (bien que le profil qu'ils proposent ne soit géographiquement pas limité) et plus largement au travail sur l'histoire de l'écrit. Ils relèvent que les recherches sur les mondes anglo-saxons, scandinaves ou germaniques sont beaucoup moins développées, en France, que celles qui portent sur la Méditerranée médiévale. La position géographique de Strasbourg justifie sans l'ombre d'un doute une attention large à ces mondes septentrionaux. L'institut d'histoire du Moyen Âge, qui ne compte que 5 enseignants-chercheurs, peut difficilement consacrer deux de ces postes au bassin méditerranéen. Ils considèrent d'autre part que la définition des profils, y compris « recherche », des postes d'histoire du Moyen Âge ne peut se faire sans l'avis et l'accord de l'institut d'histoire du Moyen Âge. En l'occurrence, le profil « cultures de l'écrit, XIe-XIIIe siècles) a été approuvé à l'unanimité des membres actuels de l'institut d'histoire du Moyen Âge, qui s'est également exprimé très clairement en faveur du rattachement de ce poste à l'EA3400 Arche.

Le débat porte également sur les questions de méthode. F. Colin rappelle que la lettre du président de l'université, sollicitant des composantes la mise au point des projets stratégiques, demande une collaboration entre directeurs de composante et d'unités de recherche au sujet des profils de postes. B. Tock rappelle qu'en sciences historiques, ce sont traditionnellement les instituts qui rédigent pour l'essentiel les profils de postes. Et estime que le poste de C. Otten, qui travaille sur la présence latine en Méditerranée orientale, n'a pas structurellement pour vocation d'être rattaché à l'UMR Archimède, dont le champ de recherche est centré sur l'Antiquité.

B. Tock avance alors la proposition, formulée par F. Colin, de profil de compromis : « histoire des cultures de l'écrit et des échanges entre communautés, XI^e-XIII^e s. », avec rattachement à l'EA 3400 ou à l'UMR 7044, en fonction du domaine de recherche du nouveau titulaire. L'intitulé lui-même lui paraît devoir être revu, mais le principe d'un compromis autour de cette idée lui paraît excellent. L. Buchholzer marque l'accord de l'institut d'histoire du Moyen Âge.

Le projet stratégique en annexe est adopté à l'unanimité.

Concernant la définition des profils des postes ouverts lors de la campagne de recrutement, Sandra Bohringer rappelle le projet d'un vademecum permettant de regrouper les textes et les pratiques en usage, qui pourrait être repris par un groupe de travail.

4. Inscriptions administratives 2015-2016

Le groupe de travail de préparation de la rentrée se réunira très prochainement.

La séance est levée à 17h.

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 7 octobre 2015**

Approuvé par le Conseil du 21 octobre 2015

Présents : Mmes-MM. Brunner, Doucet, Husser, Jacquemin, Kichelewski, Laboulais, Marc, Maurer, Peltre, Quenet, Schurr, Vanderheyde, Wirbelauer, Bravo-Moralès, Zahir, Leromain, Rusque, Remy, Schweitzer

Excusés : Alkofer, Buchholzer, Kuentzler, Kessler, Nüsslein, Edel, Fuchs, Propeck

Procurations : Mme Boehringer à M. Brunner, Mme Lenfant à Mme Jacquemin, M. Schwien à Mme Vanderheyde, Mme Kremp-Michelat à Mme Remy, M. Gay à Mme Laboulais

Secrétaires de séance : Hervé Doucet- Christine Favier

La séance est ouverte à 10h

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 16 septembre 2015

Mme Vanderheyde demande l'ajout du texte suivant dans le point divers concernant la découverte d'un trésor monétaire en Serbie : « ...lors des fouilles franco-serbes de ce site byzantin soutenues par l'UMR 7044 »

Avec cet ajout, Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Offre de formation 2018

B. Tock communique aux membres du conseil les informations qu'il a rassemblées et précise qu'il faudra réaliser 2 opérations successives :

Premièrement, il sera nécessaire de procéder à l'évaluation des maquettes actuelles. Cela participera à l'évaluation du HCRES. Cette évaluation devra être adressée au HCRES à l'automne 2016; pour cela, l'évaluation devra donc être prête au printemps prochain.

Deuxièmement, le dossier d'accréditation de la nouvelle offre 2018-2023 devra, lui, être prêt au printemps 2017. Benoît Tock précise qu'il doit s'agir d'un projet de « site », c'est-à-dire d'un projet commun à l'Université de Strasbourg et à l'Université de Haute Alsace de Mulhouse. Autrement dit, il ne pourra pas être présenté de formation identique sur les deux sites sauf cas exceptionnel dû à des effectifs étudiants particulièrement importants (ex : licence en Droit). En ce qui concerne la Licence d'Histoire, il est d'ores et déjà exclu qu'il puisse y avoir 2 licences d'histoire indépendantes. Il s'agira donc soit d'une construction de proposition commune à Strasbourg et Mulhouse; soit d'une offre différente. Cette deuxième option semble celle ayant les faveurs de Mulhouse puisque l'UHA semble envisager une Licence Histoire-Droit destinée à un public visant les concours administratifs.

La Vice-présidence Formation de Mulhouse a précisé qu'il revenait aux équipes de formuler les propositions.

Pour les Masters, s'il n'y a aucun conflit entre nos masters et ceux de Mulhouse, il faut cependant remarquer que nos collègues de Mulhouse n'interviennent plus dans aucun master. Il serait donc compréhensible que certains d'entre eux se rapprochent de nous en vue de collaborations futures.

B. Tock évoque le cas particulier du Master muséologie qui existe à l'UHA et à l'UDS et pense que le ministère pourrait souhaiter les fusionner. Dans une telle éventualité, pourrait être envisagée la construction d'un master muséologie commun d'une ambition plus élevée. Dans ce cas, la faculté des Sciences historiques pourrait y participer (B. Tock souligne qu'historiens, archéologues et historiens d'art pourraient en effet y apporter leurs compétences particulières.)

Benoît Tock précise ensuite que l'objectif du dossier d'accréditation n'est pas de se situer par rapport à l'existant mais bien de partir des besoins des étudiants et connaître l'avenir des étudiants que nous formons (avenir tant professionnel - incluant notamment la recherche scientifique - que personnel). C'est en partant des objectifs (parmi lesquels figurent les débouchés, dont la poursuite en master fait partie) que nous pourrions définir les compétences que les étudiants doivent avoir et, partant, les moyens que nous souhaitons mettre en œuvre pour cela. Le ministère insiste sur la maîtrise des moyens humains et financiers (par exemple, on ne peut pas penser à des formations qui feraient appel à de nombreux intervenants professionnels extérieurs).

Eckard Wirbelauer demande si l'on peut envisager des formations qui seraient financées par l'obtention de crédits supplémentaires.

B. Tock lui répond qu'éventuellement on peut envisager d'utiliser les crédits de l'Idex 2 mais que cela demeure risqué. Actuellement, deux licences connaissent des problèmes pour leur financement. Il s'agit de la licence humanités et de la licence professionnelle Guide conférencier. Le problème de leur financement se posera dès l'année prochaine.

Toujours concernant le dossier d'accréditation, B. Tock précise qu'une nomenclature a été fixée par le ministère à laquelle nous devons nous conformer pour les mentions. Ainsi, pour la licence, il y aura une mention "Histoire" et une mention "Histoire de l'art et archéologie", alors que pour le master la diversité des mentions sera plus grande ("Histoire" ; "Histoire de l'art, "archéologie, sciences de l'archéologie" et "histoire, civilisations, patrimoine").

L'université souhaite réduire le nombre de mentions pour une meilleure visibilité. Les parcours seront affichés en avant par rapport aux mentions.

L'effectif minimum qui a été fixé par le ministère pour l'existence d'une licence est de 50 étudiants en 3^{ème} année de Licence, alors que pour le Master, il faut un minimum de 30 étudiants en 2^e année de Master.

Si B. Tock souhaite qu'il y ait 3 mentions de Master, il précise cependant que ce qui sera le plus visible demeure le parcours dont J.-M. Husser souligne qu'il remplace ce qui était avant appelé « la spécialité ».

B. Tock ajoute qu'au sein de chaque parcours, il est nécessaire que les enseignements soient un minimum mutualisés. Ainsi, il est précisé que:

- Pour les licences : la première année d'une licence doit être commune à 100 %

La deuxième année commune à 70 %

L'histoire de l'art et l'archéologie sont, de fait, directement touchées par ces obligations.

B. Tock a protesté contre cela en mettant en avant que Strasbourg était l'une des deux seules universités française à offrir ces deux parcours indépendants. Actuellement il y a 20 à 30 % d'éléments communs à la licence d'Histoire de l'art et à la licence d'archéologie. Cela signifie que si l'on veut conserver l'existant, il sera nécessaire de faire montre de beaucoup de persuasion.

J.-Y. Marc est favorable à un rapprochement entre HDA et archéologie et trouve que c'est l'occasion de repenser les choses. B. Tock dit que si c'est ce que souhaitent les enseignants, il n'y voit bien sûr aucun problème.

La réflexion sur les maquettes doit suivre un calendrier assez serré. Il faut lancer la procédure de travail dans les mois qui viennent car cela permettrait de poser les questions fondamentales. Si l'on veut négocier des exemptions, il faut montrer que l'on joue le jeu et que l'on a réfléchi aux débouchés, aux compétences que les étudiants doivent posséder et que la formation que nous proposons n'est que le fruit de cela. Cela nous permettra de négocier des exemptions en se basant sur la méthodologie prescrite par le Ministère lui-même.

Il faudra notamment réfléchir à la question de la mutualisation à l'ensemble de la faculté notamment dans les UE de méthodologie et de professionnalisation. Cette réflexion doit être menée par les responsables de Licence, les commissions pédagogiques et tous les enseignants volontaires.

Marc Schurr attire l'attention sur le fait que l'Histoire de l'art et l'archéologie sont des disciplines très liées mais qui nécessitent des compétences différentes. Il faut donc réfléchir précisément à cette question de la mutualisation des enseignements.

Concernant le nombre minimum d'étudiants pour l'existence d'une mention, Philippe Quenet demande si l'on doit se baser sur l'existant ou sur un objectif ?

Pour lui répondre, Benoît Tock prend exemple du Master monde médiéval dont il ne peut y avoir de mention spécifique à cause du nombre actuel d'étudiants. La fluctuation du nombre d'étudiants aura bien sûr des conséquences le devenir de telle ou telle mention.

J.-M. Husser s'interroge sur le master MEEF et se demande s'il est une mention : ce sera la mention « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2^e degré ».

3. Postes vacants

Benoît Tock réaffirme que pour construire nos formations, nous avons une responsabilité qui est celle de mettre en adéquation les moyens dont nous disposons avec nos formations et les besoins des étudiants. Dans le contexte actuel, nous n'aurons pas de postes supplémentaires. A ce propos, Hugues Dreyssé a rappelé à Benoît Tock que notre faculté était bien encadrée contrairement à d'autres facultés de Sciences humaines et sociales. Dès lors, la vacance d'un poste est l'occasion de réfléchir à son orientation : doit-il être reconduit dans le même profil ou doit-il être affecté ailleurs ?

Benoît Tock constate le grand nombre de postes vacants cette année et estime que deux de ceux-là méritent que l'on se penche sur l'opportunité de leur réaffectation tout en soulignant que cela est très rare.

Catherine Maurer et Jean-Yves Marc souhaitent qu'il y ait une discussion sur tous les postes et non seulement sur deux d'entre eux.

Benoît Tock les énumère tous : Professeur en archéologie grecque, Professeur en histoire du moyen âge, Professeur en histoire économique et sociale, Maître de conférences en archéologie de l'Orient ancien, Maître de conférences en histoire du moyen-âge, Maître de conférences en histoire contemporaine.

Benoît Tock rappelle les constantes demandes de l'Institut d'histoire de l'art pour la création de poste en Histoire de l'art et souligne que l'encadrement y est effectivement bien moindre qu'en archéologie et en histoire.

Par ailleurs, B. Tock constate qu'en ce qui concerne l'histoire, les instituts périodiques fonctionnent à flux tendu du point de vue de l'enseignement, que parmi les instituts thématiques d'histoire, l'institut d'histoire des religions et l'institut d'histoire d'Alsace sont des éléments essentiels de notre faculté. En revanche, un poste de l'Institut d'histoire économique et sociale, bien qu'il s'agisse d'une tradition de notre faculté, pourrait être réaffecté.

Benoît Tock pense que l'un des deux postes traditionnels de l'Institut d'archéologie de l'Orient ancien pourrait également être réaffecté.

Partant du constat de la nécessaire amélioration de l'encadrement des étudiants en histoire de l'art (aujourd'hui, 40 étudiants sont encadrés par 1 enseignant), Benoît Tock affirme qu'il faut trouver des moyens humains à l'intérieur de la faculté. Nos étudiants ont des besoins réels de formation en HDA. Le Vice-président ressources humaines est d'accord pour la réaffectation en histoire de l'art du poste de Professeur en histoire économique et sociale qui, ajouté au poste d'ATER en histoire de l'art, serait transformé en deux maîtrises de conférences en histoire de l'art.

Si le vote du conseil sur cette question se fera début novembre, il est nécessaire que la discussion sur ce sujet ait lieu dès aujourd'hui.

Se basant sur les besoins de formation (moins d'un demi-service a été demandé cette année), Benoît Tock conclut qu'en termes d'enseignement, les besoins d'un poste ne se font pas ressentir. C'est un enseignement utile mais non indispensable.

Catherine Maurer répond sur le nombre d'heures d'enseignement demandées cette année et précise que les séminaires de master n'étaient pas inclus dans le nombre d'heures car elles ne pouvaient pas être confiées à un chargé d'enseignement. Catherine Maurer rappelle que ce poste a déjà été défendu en octobre 2014 et que, par souci de cohérence, il faut reprendre l'argumentaire qui avait été développé alors. Elle rappelle en outre que ce poste avait été détenu par Michel Hau parti en 2011 à la retraite. Alors que Michel Hau enseignait à Strasbourg, 22 thèses ont été soutenues dont 9 sont publiées. Catherine Maurer met en garde sur l'éventuelle disparition de ce poste qui entraînerait la perte sèche de 192 heures qui comprenaient des enseignements spécialisés de licence (par exemple, l'enseignement de méthodologie consacré à l'histoire quantitative en 3^e année de Licence).

Elle souligne également que des heures avaient été accordées les années précédentes pour pallier l'absence d'un enseignant titulaire et qu'un poste avait été ouvert à condition de trouver un candidat d'excellence. Un candidat allemand avait été approché qui a finalement décliné la proposition que lui faisait l'Université de Strasbourg.

Catherine Maurer attire l'attention des membres du Conseil sur les conséquences que pourrait avoir la disparition du poste de Professeur actuellement vacant. Selon elle, cette disparition pourrait signifier la disparition de l'institut dans sa globalité. C. Maurer pense que l'institut d'histoire économique et sociale devrait permettre des rapprochements avec d'autres instituts comme l'Ecole de management et la faculté

des sciences économiques. Elle rappelle que cet institut a permis un dialogue avec l'UHA jusqu'à l'an dernier : Michel Hau était, par exemple, en relation étroite avec Nicolas Stoskopf. Elle affirme que le poste pourrait être pourvu en 2016 grâce à plusieurs habilitations actuellement en cours.

B. Tock répond en termes de service : il y a actuellement d'autres postes de professeurs vacants et ils sont tous remplacés en service complet. Benoît Tock affirme qu'il n'a aucune garantie sur le gel du poste au delà de l'année 2016. Il rassure les membres du conseil en affirmant que l'institut d'histoire économique et sociale sera maintenu même avec, comme seule enseignante, Séverine Marin, Maître de conférences. En outre, B. Tock s'inquiète à propos du poste d'Ater d'Histoire de l'art. Si aucune menace n'a pesé cette année sur les postes d'Ater, celui d'histoire de l'art remplace un poste de PAST ce qui le fragilise.

En tant que directeur de l'Institut d'Histoire de l'art, Marc Schurr assure les membres du conseil qu'il n'a rien contre l'histoire économique et sociale dont il souligne qu'elle contribue au rayonnement de la faculté. Mais en fonction de la réalité actuelle, il rappelle la nécessité d'assurer le fonctionnement de l'histoire de l'art. Il attire l'attention sur le fait que le contrôle continu intégral a considérablement alourdi nos tâches et qu'il est également nécessaire de recruter des collègues qui pourront également assurer des charges administratives qui n'incombent pas aux ATER. Il affirme la nécessité pour l'histoire de l'art de s'impliquer dans la formation de licence guide conférencier. Il évoque des projets de formation en cours (une Licence franco-allemande, notamment) mis entre parenthèses faute de temps. Marc Schurr conclut son intervention en évoquant le développement nécessaire de projets de recherche transfrontaliers.

Christine Peltre approuve tout ce qu'a dit Marc Schurr et insiste sur le développement de certains partenariats déjà existants comme avec la Haute école des arts du Rhin et l'Ecole du Louvre. Elle rappelle, par ailleurs, que depuis 2002, elle n'a cessé de solliciter la création d'un poste justifiée par la disproportion criante par rapport à d'autres instituts en France.

E. Wirbelauer fait part de sa crainte par rapport à l'ensemble des postes vacants. Il pense que l'impossibilité de recruter un collègue (lors du concours de l'an dernier) est un mauvais signe envoyé au Vice-président Ressources humaines. Il regrette le fait que le recrutement ait échoué l'an dernier car cela aurait permis en renforcement franco-allemand

Anne Jacquemin précise que jusqu'à présent on demandait la création d'un poste en histoire de l'art et non la réaffectation d'un poste existant, ce qui explique que ce poste n'ait jamais été créé.

Benoît Tock pense que ne pas reproduire systématiquement les postes à l'identique est apprécié car cela montre une adaptation de la faculté en fonction des besoins réels.

L'autre poste réétudié est celui de MCF en archéologie de l'Orient ancien. Benoît Tock estime que trop peu de postes sont en rapport avec l'archéologie territoriale. Or, il pense que la majorité des étudiants en archéologie vient pour l'archéologie préventive en France et/ou dans des pays voisins. Dès lors il s'interroge : la formation que nous offrons ne prive-t-elle pas les étudiants d'enseignements sur des domaines qui seront ceux de leur activité future ? Donc, ne serait-il pas judicieux d'avoir un profil qui parte des besoins des étudiants en Licence et Master dont l'objectif est de trouver des débouchés ? B. Tock propose la transformation de ce poste en archéologie du Haut-moyen âge et/ou de l'âge du bronze

Philippe Quenet se fait le porte-voix de la position du département d'archéologie et de son directeur, Jean-Jacques Schwien, qui tient à conserver le poste de MCF en archéologie orientale. Ph. Quenet rappelle le contexte politique actuel du Moyen Orient, son instabilité continue depuis 40 ans. Le profil proposé par Ph. Quenet a été réajusté en fonction du DU qui a été créé. A l'échelle internationale, depuis 2011 de

nouvelles responsabilités pèsent les épaules des spécialistes du Moyen Orient. Philippe Quenet rappelle que la législation française fait qu'on ne peut pas être étudiant et réfugié, on est ou l'un ou l'autre. Il affirme que l'institut d'archéologie orientale peut jouer un rôle dans le dialogue entre Orient et Occident. Il dresse un panorama rapide de l'enseignement de l'archéologie orientale. A l'échelle nationale, Strasbourg est, avec Paris et Lyon, l'un des trois principaux centres. Fribourg et Berne dispensent aussi un enseignement d'archéologie orientale. Lyon et Paris ont d'énormes équipes de recherches qui accompagnent l'enseignement. A Strasbourg, les deux postes n'étaient pas jusqu'à 2008 sur la même ère culturelle. Si un seul poste était préservé, cela aurait des conséquences importantes sur l'attractivité de Strasbourg dans ce domaine. A l'échelle régionale, l'enseignement de l'Orient correspond à une demande, dès la 2^e année, des demandes d'option en archéologie orientale sont formulées par les étudiants. Il souligne aussi que l'épigraphie permettrait de pérenniser des langues rares qui attirent aussi un certain nombre d'étudiants. Un poste en épigraphie permettrait de recruter un profil complémentaire à celui de Ph. Quenet. Enfin, il souligne que le poste tel que le profil en a été rédigé n'est pas la reconduction de celui qui existait auparavant mais qu'il a été repensé, transformé pour s'adapter aux besoins de l'enseignement.

Sans remettre en cause l'intérêt du travail mené par l'Institut d'archéologie orientale, Benoît Tock pense que cela ne répond pas aux besoins des étudiants en lien avec leurs débouchés directs. Il craint que dans les années futures, l'occasion de créer un poste du paléolithique ou de l'âge du bronze ou du Haut Moyen Age ne se représente pas.

JY Marc proteste et dit qu'une argumentation a été donnée justifiant le maintien d'un poste de Maître de conférences en archéologie orientale et précise que, dans un monde idéal, il faudrait plusieurs créations de postes.

C. Peltre pense qu'affaiblir l'enseignement sur l'Orient ancien serait lourd de conséquences pour Strasbourg qui doit demeurer un centre où l'on dispense cet enseignement, un lieu de dialogue avec ces pays. Elle rappelle les initiatives menées depuis les événements de Palmyre au Louvre, à Lens etc... et la participation du Comité Français d'Histoire de l'art qu'elle préside à ces initiatives.

Pour E. Wirbelauer, le profil du poste présenté par Philippe Quenet met en évidence l'importance des heures qui sont à effectuer en Licence.

C. Vanderheyde ajoute que l'Institut d'Orient est une spécialité rare qu'il faut consolider alors que l'archéologie territoriale est bien représentée.

B. Tock oppose que Le DU ne doit pas être à l'origine d'un poste.

D. Lefebvre rétorque que la moitié des postes en archéologie sont sur le territoire (4 postes sur 8)

Le vote sur les postes aura lieu lors d'un prochain Conseil de Faculté.

4. Finances

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. Divers

M. Tock signale que la Faculté s'est engagée dans un processus de "certification Marianne, qualité d'accueil dans les services publics". La responsable de la charte Marianne pour l'université s'est rendue dans nos locaux le mardi 6 octobre et y a vu comment les choses se passaient au secrétariat. Son impression a été très enthousiaste.

Isabelle Laboulais parle au nom de J.-P. Gay qui souhaite que soit mise à l'ordre du jour une discussion sur la modalité de formation des comités de sélection au sein de la faculté. J.-Y. Marc approuve cette demande qui a déjà été faite en 2012.

La séance est levée à 12h30

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 21 octobre 2015**

Approuvé par le Conseil du 4 novembre 2015

Présents : Mmes-MM.

Boehringer, Husser, Kichelewski, Lenfant, Quenet, Schwien (jusqu'à 15h), Vanderheyde, Bravo-Moralès, Zahir, Krempp-Michelat, Remy

Excusés : Mmes – MM.

Alkofer, Brunner, Buchholzer, Doucet, Laboulais, Marc, Schurr, Kuentzler, Leromain, Rusque, Edel, Propeck, Schweitzer

Procurations :

M. Gay à Mme Boehringer, Mme Jacquemin à Mme Vanderheyde, Mme Maurer à Mme Lenfant, Mme Peltre à M. Husser, M. Schwien à Mme Kichelewski, M. Wirbelauer à M. Quenet,

Secrétaires de séance : JJ Schwien - Christine Favier

La séance est ouverte à 14h

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 7 octobre 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité

2. Budget 2016

M. Tock remercie Myriam Waeckel pour son travail et précise que le travail à faire après le vote pour la saisie du budget est considérable.

La dotation 2016 est en augmentation de 3 000 € par rapport à 2015.

M. Tock propose au Conseil deux versions du budget. (annexe 1)

La première partie du budget portant sur les dépenses générales de la Faculté est identique dans les deux cas, la 2ème partie portant sur la répartition des crédits de Licence (Instituts) et des crédits de masters diffère.

Sur les dépenses générales, M. Tock fait les propositions de modification suivante par rapport au budget 2015 :

- augmentation des crédits « communication » (projet de création d'un nouveau Master) de 1 100€ à 1 300€

- prise en charge par la Faculté des achats de fournitures de bureau pour tous les instituts, afin d'éviter l'émiettement des commandes
 - augmentation « des frais de réception » de 1 100€ à 1 300€ (cérémonie de remise des Licence et des Masters)
 - augmentation de la subvention de l'association des étudiants de 900€ à 1 000€
 - diminution des crédits de maintenance audiovisuelle de 1 240€ à 1 000€ (un contrat de maintenance pour la salle 141 n'est pas indispensable)
- Crédits de vacances :
- versement de 1 000 € au CRAL pour accueil de nos étudiants
 - 2 000 € pour l'ouverture d'une salle numérique propre à la FSH, recrutement d'un vacataire pour assurer l'ouverture de la salle au minimum 8 heures/semaine
 - réduction de notre contribution financière à l'ouverture des bibliothèques.

M. Tock souhaite une baisse progressive de la dotation au SCD, sur les 3 ans à venir, et propose une baisse de 3000 € cette année.

Plusieurs membres du Conseil font part de leur désaccord sur cette somme, estimant que la baisse doit être plus importante.

Après discussion les membres du Conseil proposent une baisse de 5 000€.
Cette proposition est mise au vote :

8 pour - 1 contre - 5 abstentions

La proposition est adoptée.

La ligne *versement au SCD pour les bibliothèques d'histoire – Histoire de l'art* passe de 13 400€ à 8 400€.

M. Tock présente les 2 versions de répartition du solde entre les licences et les masters.

La version 1 reprend les modes de répartition habituels.

Le solde est réparti entre les licences et les masters proportionnellement aux nombres d'étudiants inscrits dans chaque niveau.

La sommes allouée aux licences est ensuite répartie entre les instituts. Cette somme est composée d'une part fixe et d'une part variable établie selon un calcul tenant compte d'un ratio étudiants/enseignants par filière et nombre d'enseignants par institut.

M. Tock pense que cette répartition n'est pas bonne et provoque un émiettement du budget. Il pense que le centres de décisions sont très dilués, on ne sait pas qui fait quoi. Par ailleurs certains jeunes collègues regrettent de ne pas être au courant de la manière dont les directeurs d'institut gèrent le budget.

L'utilisation des crédits tourne largement autour des achats de livres et autour des déplacements.

M. Tock suggère que la Faculté fasse un versement global au SCD des crédits destinés à l'achat des livres.

Il souhaite, par ailleurs, renforcer les moyens des masters pour les séminaires, déplacements, l'accueil de conférenciers... crédits qui devraient être gérés sous contrôle des commissions pédagogiques ce qui permettrait de garantir une gestion normale de crédits publics.

C'est pourquoi M. Tock propose la version 2, où la somme affectée aux masters est doublée.

M. Schwien exprime son opposition à la diminution des crédits d'institut, et constate une érosion des crédits d'institut depuis des années. Pour lui il s'agit d'un mauvais signal vers les instituts. Il craint que sans moyens de fonctionnement les instituts ne disparaissent.

M. Husser indique que la version 2 du budget lui convient.

Mme Lenfant pense que les instituts seraient vidés de leur substance. La somme affectée dans cette version aux petits instituts devient ridicule.

Elle estime que les instituts établissent leurs priorités et doivent pouvoir garder leur part d'autonomie.

M. Quenet pense qu'on fait l'impasse sur des sources de financement annuelles, IDEX et autres. Il faudra y avoir recours pour combler les lacunes de nos budgets

Mme Vanderheyde estime que la gestion centralisée de la dotation au SCD serait dangereuse et fragiliserait les petits instituts qui ont besoin de soutien.

M. Tock estime que leur champ d'action est moins large que les grands instituts qui se plaignent aussi d'être écrasés.

Mme Boehringler demande quelle serait la différence au final pour les instituts ?

M. Tock indique de cette différence s'élève à environ 300 €.

M. Tock tient à augmenter les moyens des masters, il pense que les besoins sont d'un côté les moyens sont de l'autre.

M. Quenet précise que dans certains masters il n'y a pas de problème de conflit entre le financement de l'institut et du master et que l'enjeu paraît totalement absent.

Mme Boehringler estime qu'on pourrait demander aux instituts en début d'année un projet de dépense, et rendre des comptes en fin d'année.

Mme Vanderheyde demande s'il y a des reliquats sur budget de Master.

M. Tock répond qu'il y a des reliquats parce qu'il n'y a pas de vraie politique.

Après discussion le Conseil vote :

- sur l'affectation aux Masters des 2000€ (issus de la baisse de dotation au SCD), unanimité
 - sur la version du budget : version 1 : 7 voix - version 2 : 4 voix – Abstentions : 3
- La version 1 est adoptée.** (annexe 2)

Pas de point divers

La séance est levée à **15h30**.

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 4 novembre 2015**

Approuvé par le Conseil du 18 décembre 2015

Présents :

Stéphanie Alkofer, Sandra Boehringer, Thomas Brunner (jusqu'à 16h30), Sylvie Donnat, Hervé Doucet, Antoine Follain, Audrey Kichelewski, Sandra Krempp, Daniela Lefèvre, Dominique Lenfant, Catherine Maurer, Christine Peltre, Emilie Remy, Marc-Carel Schurr, Benoît Tock, Catherine Vanderheyde

Invités : Guillaume Ducœur - Philippe Quenet

Excusés : Valentin Kuentzler, Sophie Bravo-Moralès, Emilie Leromain, Antonin Nüsslein, Dorothée Rusque, Philippe Edel, Monique Fuchs, Christel Kohler, Eliane Propeck, Elsa Schalck, Jérôme Schweitzer

Procurations :

Laurence Buchholzer à Thomas Brunner, Jean-Pascal Gay à Sandra Boehringer, Jean-Marie Husser à Marc Schurr, Anne Jacquemin à Dominique Lenfant, Isabelle Laboulais à Hervé Doucet, Jean-Yves Marc à Christine Peltre, Jean-Jacques Schwien à Catherine Vanderheyde, E. Wirbelauer à Sylvie Donnat

Secrétaires de séance : Sylvie Donnat

La séance est ouverte à 15h

Point 1. Approbation du procès-verbal du conseil du 21 octobre 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité

Point 2. Postes d'enseignants

Le Doyen, Benoît Tock propose qu'un vote soit fait pour chacun des postes.

Sandra Boehringer propose un vote à bulletin secret et signale que plusieurs collègues regrettent qu'il n'y ait pas eu d'AG pour discuter des postes et des orientations de la faculté.

Benoît Tock rappelle qu'il y a déjà eu des réunions préparatoires ouvertes, que le conseil de faculté est l'instance décisionnelle et que le conseil est ouvert à tous.

Le vote se fait à bulletin secret. Il y a 22 votants.

1. Poste PR Archéologie grecque

Discussion préalable au vote

Pas de discussion

Résultat du dépouillement : Oui 20 – Non 0 - Blanc 2

Accepté

2. Poste PR Histoire du Moyen-Âge

Discussion préalable au vote :

- Benoît Tock indique que, lors du Bureau, il a proposé une restriction du profil au Bas Moyen-Âge.
- Sylvie Donnat demande quelle est la pratique en matière d'indication de référents Enseignement et Recherche dans le profil des postes, puisque les choses paraissent variables d'une fiche de poste à l'autre.
- Après une discussion, le référent recherche pour le poste PR Histoire du Moyen Âge est modifié : Nicolas Bourguinat.
- Benoît Tock demande si on généralise le principe du référent Recherche assumé par le directeur de l'équipe de recherche d'accueil.
- Marc-Carel Schurr argumente sur une non-généralisation pour permettre une adaptation aux cas particuliers des postes.

Le vote se fait donc sur le profil défini dans le document diffusé lors de la convocation du conseil, avec les modifications suivantes : *Directeur du département Damien Coulon. Référent recherche : Nicolas Bourguinat.*

Résultats du dépouillement : Oui 18 – Non 0 - Blanc 4

Accepté

3. Poste de PR Histoire économique et sociale et 2 postes de MCF en Histoire de l'art

Le vote porte cette fois sur le maintien du poste de PR *d'Histoire économique et sociale* ou sa transformation en deux MCF *d'Histoire de l'Art*.

Discussion préalable au vote :

- Benoît Tock expose la proposition de redirection de ce poste de PR en deux postes de MCF pour l'Histoire de l'Art.
- Catherine Maurer défend le maintien du poste de PR en Histoire économique et sociale : sa suppression reviendrait à faire disparaître une tradition de recherche ancienne, remontant à Lucien Febvre, de grande renommée ; la disparition d'un poste de PR est dommageable pour doctorants ainsi que pour l'Institut d'Histoire économique et sociale ; si le poste était mis au concours cette année, il y a certitude qu'il y aurait des candidats.
- Marc-Carel Schurr, tout exprimant ses regrets sur une disparition potentielle de PR *d'Histoire économique et sociale*, défend la proposition de création de deux postes de MCF en Histoire de l'art : le taux d'encadrement par étudiants d'histoire de l'art est bien plus faible que celui d'Histoire et d'Archéologie ; l'évaluation des formations par les étudiants de L1 montre que le point faible perçu par ceux-ci est justement le faible taux d'encadrement pédagogique ; les deux postes ont été profilés en tenant compte de deux axes que souhaite développer l'université : un axe collaboration avec l'autre rive du Rhin (Rhin supérieur et collègues des pays germanophones)

– un autre axe motivé par l’actualité politique portant sur l’implication dans un dialogue interculturel (notamment avec la religion musulmane). Ces deux axes ont inspiré la définition des deux profils : l’un ciblé à la fois art chrétien/art musulman, avec une approche interdisciplinaire, et l’autre ciblant un collègue à l’aise dans un milieu bilingue (français-allemand), travaillant sur les arts décoratifs car les collections importantes dans la région et à proximité permettraient de monter des projets pédagogiques et scientifiques. Ce recrutement répondrait aussi au souhait de développer un parcours bilingue en licence et en master. Enfin, le conseil de l’EA a laissé ouvert son avis sur les postes en balance (PR *Histoire économique et sociale* d’un côté, et 2 MCF en Histoire de l’Art de l’autre) et a laissé la décision au Conseil au Faculté.

– Benoît Tock souligne que cette transformation du poste de PR en deux MCF est son idée, dans un contexte où les créations de postes à l’avenir sont peu probables, sauf cas très spécifiques. C’est donc à l’intérieur de l’enveloppe de postes de la faculté qu’il faut trouver de nouvelles ressources et ce qui implique de « reprofiler » un poste. Il souligne que le Conseil de faculté a vocation à s’occuper d’abord de l’enseignement, or il y a un besoin crucial en ce domaine en histoire de l’art. Il rappelle que moins de la moitié d’un service d’enseignement complet a été demandé pour le remplacement de J.-P. Dormois l’an passé.

– Guillaume Ducoeur confirme que, dans l’évaluation des formations par les étudiants de L1, la licence d’histoire de l’art a effectivement le taux le plus bas en ce qui concerne le taux d’encadrement pédagogique.

– Sandra Boehringer remarque que les besoins de l’Histoire de l’Art sont clairs, mais que la nécessité de choisir entre un poste de PR, qui peut encadrer des doctorants, et 2 postes de MCF est difficile. En outre, avec la transformation d’un poste de PR (Histoire économique et sociale) et d’un Ater (Histoire de l’Art) en deux postes de MCF, on perd globalement. Elle suggère d’envisager une autre solution.

– Benoît Tock rappelle le faible nombre d’heures complémentaires utilisées pour remplacer le PR et souligne que, pour des raisons financières, le VP Ressources humaines n’aurait pas accepté une autre configuration qui aurait menée à une augmentation du coût potentiel.

– Catherine Maurer souligne qu’un ATER n’a pu être obtenu pour remplacer le poste de PR l’an dernier, ce qui a une incidence.

– Benoît Tock rappelle qu’en 2014 la situation était difficile et la vacance du PR *Histoire économique et sociale* a permis de préserver l’ATER d’Histoire de l’Art. Pour 2015, la dotation en Ater a été plus importante. Il y a un ATER pour remplacer le MCF Histoire contemporaine, mais il n’a pas été possible d’en avoir 2.

– Catherine Maurer souligne que s’il y avait eu un ATER précédemment pour remplacer les heures du PR, cela aurait changé la donne sur la question du remplacement de ces heures.

– Sylvie Donnat signale que, dans la fiche de poste MCF *Art du Moyen Âge : monde chrétien et/ou musulman* le sens de « une implication du nouveau collègue (...) ainsi que dans un discours interdisciplinaire et interreligieux est fortement souhaitée. » L’adjectif « interreligieux » ne paraît pas très clair en ce contexte.

– Benoît Tock propose, sur suggestion de Guillaume Ducoeur, de remplacer « interreligieux » par

« interculturel ».

Le vote se fait sur la question suivante : vote pour le maintien du poste de PR Histoire économique et sociale ou pour la création des deux postes MCF en Histoire de l'Art (avec le remplacement de l'adjectif « interreligieux » par « interculturel » dans la fiche du poste MCF Art du Moyen Âge : monde chrétien et/ ou monde musulman).

*Résultat du dépouillement : 17 Histoire de l'art - 4 Histoire économique et social - 1 Blanc
Proposition des deux postes MCF Histoire de l'art retenue.*

– Benoît Tock remercie les membres du conseil pour le débat sérieux autour d'un choix difficile.

– Marc-Carel Schurr : exprime la reconnaissance de l'Institut de Histoire de l'Art, et voit dans le vote un signe de solidarité important, même s'il regrette d'avoir eu à faire ce choix.

– Catherine Maurer tient à exprimer que sa pensée va vers Michel Hau, l'avant-dernier titulaire du poste.

4. Poste MCF *Épigraphie et Archéologie du Proche-Orient ancien*

Discussion préalable

– Benoît Tock rappelle qu'au conseil précédent il a proposé une réorientation du poste vers un profil de spécialité d'archéologie non présente actuellement. L'accueil a été très mitigé en conseil de faculté, et le refus a été unanime dans le département d'archéologie et au conseil de l'UMR 7044. Benoît Tock abandonne sa proposition mais tient à souligner qu'il n'est pas convaincu par les arguments donnés, et qu'il y a décalage entre des priorités qui relèvent de la recherche (même si le profil enseignement est très bien fait) et celles de l'enseignement.

– Dominique Lenfant pose la question du calendrier des postes en vote aujourd'hui.

– Benoît Tock indique qu'il y a de très bonnes chances pour qu'en 2016 soient publiées les postes de PR *Archéologie grecque* et les 2 MCF *d'Histoire de l'Art* et probablement celui de PR *d'Histoire du Moyen-Âge*. En revanche, ne seront probablement pas publiés en 2016, les postes : MCF *Histoire contemporaine*, MCF *Épigraphie et archéologie du Proche Orient ancien*, MCF *Histoire du Moyen Âge*.

– Dominique Lenfant demande si le vote d'aujourd'hui nous lie pour les postes qui seront publiés seulement l'an prochain ou s'ils seront remis au vote.

– Benoît Tock rappelle l'importance de voter tous les profils aujourd'hui pour présenter nos demandes. Il faudra revoter les profils des postes qui ne seront pas publiés cette année pour le dialogue de gestion 2017 (donc en novembre 2016). Avec un nouveau vote au conseil, il y aura toujours la possibilité de changement, mais Benoît Tock fait état du fait que, sauf élément nouveau, il ne souhaite pas de futurs changements des profils des postes MCF *Épigraphie et archéologie du Proche Orient ancien* et MCF *Histoire du Moyen Âge*.

Résultat du dépouillement

21 oui – 0 non – 1 blanc.

Accepté.

– Marc-Carel Schurr fait état d'une remarque de Jean-Marie Husser : l'intitulé du poste devrait être *Histoire et épigraphie du Proche Orient ancien*, car, dans les discussions le poste est apparu comme un complément à l'histoire ancienne, et car il n'y a pas de perspective de fouilles à moyen terme dans la région. Néanmoins, il donne son accord de principe positif.

– Philippe Quenet répond que sont attendus des candidats prêts à collaborer avec des archéologues (pas des linguistes ou des lexicographes...), d'où volonté du maintien du terme archéologie dans le profil. Dans le domaine des études du Proche-Orient ancien, historiens et archéologues se mêlent assez peu, or c'est l'objectif de mêler ces deux séries de connaissances, d'où cette formulation qui a une finalité.

– Catherine Vanderheyde demande s'il ne fallait pas aussi voter sur le contenu des profils des postes d'Histoire de l'art.

– Benoît Tock répond que la question n'est pas dissociée du vote qui a eu lieu.

5. Poste MCF *Histoire du Moyen-Âge : pratiques de l'écrit et échanges culturels, XI^e-XIII^e siècle*

Discussion préalable

– Catherine Vanderheyde attire l'attention du conseil sur le fait que l'intitulé et le profil ne favorisent pas les chercheurs travaillant sur le Sud-Est européen, or C. Otten travaillait sur les communautés latines en Orient et sur le monde orthodoxe. C'est une interruption dans la formation et la recherche en ce domaine regrettable. Elle exprime le souhait de revenir sur intitulé présenté lors du conseil 19 mai : « Histoire du Moyen Âge, histoire des cultures de l'écrit et des échanges entre communautés XI-XIII^e s. »

– Benoît Tock répond que ce profil a fait l'objet d'un compromis entre l'UMR et l'EA, qu'il n'y a pas eu de remise en cause exprimée du nouveau titre proposé.

– Catherine Vanderheyde trouve que l'intitulé du poste est très ciblé et qu'il aurait pu être élargi jusqu'au xv^e.

– Benoît Tock n'est pas d'accord. Il y a un déséquilibre dans l'équipe des médiévistes sur la période couverte. La majorité travaille sur le XIII-XV^e.

– Catherine Vanderheyde tient à ce que les membres du Conseil de faculté soient conscients du manque d'un enseignement en histoire sur la zone Sud-Est européen. C'est essentiellement l'Institut d'histoire du moyen âge qui a défini le profil pour la partie enseignement. Le compromis est plus évident pour la définition du volet recherche, ce qui demeure un point positif.

Résultat du dépouillement (20 votants avec le départ de Thomas Brunner) : *12 oui – 0 non – 8 blancs*

6. Poste MCF *Monde européens et France XIX^e-XX^e siècles*

Discussion préalable

– Benoît Tock signale que le profil présenté est provisoire et pourra être repris l'année prochaine puisque qu'il ne sera sans doute pas publié cette année.

– Catherine Maurer signale la nécessité d'un poste d'ATER pour l'an prochain.

– Antoine Follain note que le profil de recherche reprend les axes de l'EA. Il y a le risque qu'il y ait trop de postulants.

– Benoît Tock indique que le profil sera resserré l'an prochain. Il s'agit aujourd'hui d'un vote de principe.

Résultat du dépouillement : *15 oui, 1 non, 3 blanc et 1 nul.*

– Marc-Carel Schurr fait état d'une remarque de Jean-Marie Husser : JMH suppose la nécessité de faire un classement.

– Benoît Tock indique que le classement des postes a déjà été fait avec Hugues Dreyssé

Point 3. Enquête sur la qualité des formations

Guillaume Ducœur commente le document diffusé aux membres du conseil, synthétisant les résultats de l'enquête faite auprès des L1 et des M2 en 2014-2015.

GD souligne la faible représentativité de l'évaluation au regard du nombre d'étudiants y ayant participé.

Comme chaque année, les points forts des licences sont : les ressources documentaires et l'appréhension globale des formations. Le point faible : la liaison lycée/université

Une autre partie de l'enquête portait sur les M2

Les points forts : les modalités d'évaluation

Les points faibles : insertion professionnelle

Émilie Rémy s'interroge sur la publicité de cette enquête auprès des étudiants.

Guillaume Ducœur indique que des affichages et mailings systématiques avec rappels sont faits.

Daniela Lefèvre répond sur la relation lycée-université. De nombreuses initiatives sont prises : conférences dans les lycée (Daniela Lefèvre et Benoît Tock), les JU en février, les JO mi mars, l'accueil personnalisée des étudiants, et cette année la mise en place de l'accueil en groupe. Il n'y a pas grand chose à faire de plus, si ce n'est développer les informations sur les pages internet.

Guillaume Ducœur indique que la plupart du temps les répondants de L1 n'ont pas assisté à des événements type JU etc.

Antoine Follain insiste sur l'importance de trouver des informations complètes sur le site.

Dominique Lenfant évoque la question des pages Facebook

Benoît Tock rappelle qu'il manque toujours un chargé de mission Communication. Il conclut que les résultats de cette enquête sont peu utilisables au vu du nombre de réponses. Une solution

sera peut-être d'amener les étudiants dans la future salle des ressources numériques lors de TD pour qu'il répondent.

Audrey Kichelewski attire l'attention sur la nécessité de bien communiquer auprès des enseignants pour qu'ils insistent auprès des étudiants.

Guillaume Ducœur rappelle qu'il n'y a pas d'aide financière pour mener des actions d'amélioration des points ciblés par l'enquête.

Point 4. Constitution des comités de sélection.

Benoît Tock rappelle quelques règles de fonctionnement : le doyen nomme un coordinateur, qui effectue avec le directeur de composante et le directeur de l'unité de recherche le choix du comité. Le coordinateur transmet au président de l'Université la liste des membres du comité.

Antoine Follain indique qu'en Conseil Académique les listes des comités sont votés en bloc, sauf si un problème a été signalé, auquel cas la liste est traitée à part.

Benoît Tock propose que la proposition de comité du coordinateur soit postée sur l'intranet pour que tout le monde puisse la consulter. On peut ensuite signaler un éventuel problème, en prenant d'abord contact avec le coordonnateur.

Sandra Boehringer exprime le souhait (avec Jean-Pascal Gay) de mettre à l'ordre du jour la rédaction d'une charte pour le recrutement des enseignants-chercheurs explicitant les procédures déterminées par les différents textes officiels et les choix particuliers du Conseil de faculté. La rédaction de la charte permettrait une transparence sur le processus.

Antoine Follain suggère de diffuser le document portant les directives de l'université.

La discussion s'oriente sur la question de la désignation des directeurs de comités, mais le point 4 de l'ordre du jour n'a pu être complètement traité, car la séance a dû être levée, le Doyen devant se rendre à son cours de 17h.

Le conseil est levé à 17h10.

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques
du 18 décembre 2015**

Approuvé par le Conseil du 8 mars 2016

Présents : Mesdames et Messieurs

Boehringer, Brunner, Buchholzer, Donnat, Doucet, Follain, Gay, Husser, Jacquemin, Kichelewski, Lenfant, Marc, Maurer, Schwien, Wirbelauer, Kuentzler, Rusque, Krempp-Michelat, Remy, Propeck

Excusés : Mme Bravo-Morales, Mme Leromain, M. Edel, Mme Kohler

Procurations : Mme Alkofer à M. Gay ; Mme Laboulais à Mme Buchholzer ; Mme Peltre à M. Doucet ; Mme Vanderheyde à M. Schwien ; M. Kessler à M. Kuentzler .

Secrétaires de séance :

C. Favier et JY Marc.

La séance est ouverte à 10h

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 4 novembre 2015

A la demande de Mme Vanderheyde, les modifications suivantes sont apportées : dans le premier paragraphe, il faut indiquer que C. Otten **travaillait** (et non travaille) ; dans le troisième paragraphe, il faut remplacer "le profil" par "**l'intitulé du poste**" ; dans la première phrase du cinquième paragraphe, il faut supprimer "de" après "conscients du manque" et ajouter "**d'un enseignement en histoire sur**" avant " la zone **du** Sud-Est européen

Le PV est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. Jurys 2015-2016

La composition des jurys des diplômes de notre Faculté est adoptée à l'unanimité après l'avoir complétée par le Master « Architecture et archéologie », dont le jury est composé de Messieurs Philippe Fraisse et Jean-Yves Marc (voir document joint).

3. Constitution des comités de sélection

B.Tock précise que le conseil est réuni à la suite d'une demande *ad hoc*, adressée par J.-J. Schwien et J.-P. Gay qui ont réuni les signatures d'une majorité d'enseignants-chercheurs. Il regrette que la liste des signataires n'ait pas été transmise. La demande de convocation d'un Conseil extraordinaire était motivée par la volonté de discuter de l'opportunité et, le cas échéant, des modalités d'une charte organisant les conditions de constitution des comités de sélection. Une proposition de charte a été rédigée en vue de cette discussion. B. Tock s'étonne de l'urgence impérieuse qui semble présider à cette convocation, alors que ce sujet a été jusque là régulièrement évoqué par S. Boehringer, mais sans insistance particulière. Il s'étonne aussi de l'opportunité d'une charte et rappelle que des textes contraignants existent déjà et qu'ils ont été votés par le Conseil académique. Il avise enfin le Conseil qu'une révision de ces textes est d'ores et déjà prévue en mars, dans le cadre des Conseils de l'Université.

M. Tock revient alors longuement et de manière très approfondie sur le contexte qui, selon lui, sert de toile de fond à cette discussion : il s'agit plus précisément du recrutement du Professeur d'histoire médiévale. Il s'agit donc, à ses yeux, d'une question qui relève davantage de l'opportunisme que du fond. La règle veut que c'est le Directeur de la composante qui désigne un coordinateur, chargé d'organiser le comité, et que ce coordinateur est

choisi en fonction de son profil scientifique. B. Tock assume avoir choisi d'assurer, en l'occurrence, cette fonction. Il assume également le choix stratégique qui a présidé à la définition du profil, à savoir une orientation vers les mondes germaniques pendant le Moyen Âge tardif, orientation qui correspond au profil du précédent titulaire du poste. Il rappelle que cette ouverture sur le monde germanique ne repose actuellement que sur deux collègues seulement et qu'il est indispensable, à ses yeux, de compter à la Faculté sur un nouveau titulaire de rang A, avec ce profil. Il craint qu'en renonçant à cette orientation, la Faculté ne s'empêche toute perspective de développement dans ce domaine. Il insiste de manière circonstanciée sur l'importance stratégique de ce choix. Il termine ce long exposé liminaire en regrettant une discussion qui n'aurait pas eu lieu si n'avait été en cause, en réalité, les possibilités pour un Collègue, actuellement Maître de Conférences, de se proposer sa candidature à ce poste, Collègue qui ne présente pas le profil germanique requis. Conscient du malaise créé par cette situation dans notre Faculté, B. Tock choisit de renoncer à la fonction de coordinateur du Comité de sélection. Il insiste vivement sur les conditions brutales dans lesquelles il a estimé devoir prendre cette décision ainsi que sur la mise en cause de son intégrité. Il annonce alors au Conseil qu'il a désigné un nouveau coordinateur.

Après le refus de M. Schurr, déjà coordinateur d'un autre Comité, c'est vers M. Follain qu'il s'est tourné. Celui-ci s'explique à la fois sur les principes qui ont guidé ses choix et sur la composition du Comité qu'il présente au Conseil. Il juge sa proposition à la fois pertinente, étant donné le profil du poste concerné, et inventive, puisque contrairement à l'usage habituel, il a recouru à des collègues, certes tous médiévistes occidentalistes, si l'on prend en compte l'ère chronoculturelle de leurs recherches, mais aussi choisis largement en dehors de notre Faculté de sciences historiques. Il ajoute que pour éviter toute mise en cause, il ne siègera pas lui-même dans le Comité. Sans y être obligés par les textes en vigueur, Messieurs Follain et Tock préfèrent soumettre cette liste au Conseil pour discussion et approbation expresse par un vote.

M. Gay prend alors la parole pour rappeler que la constitution du Comité de sélection pour le poste d'histoire médiévale, qui vient, à ses yeux, d'être trop longuement discutée, n'est pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Il rappelle les conditions dans lesquelles plusieurs Collègues, dont trois membres du Conseil et les deux directeurs des équipes de recherche de notre Faculté, ont souhaité voir se réunir ce Conseil extraordinaire pour discuter d'une charte destinée à assurer une plus grande transparence à la constitution des Comités de sélection. Il rappelle aussi que cette demande d'un encadrement plus rigoureux et plus précis des procédures de recrutement est une demande déjà ancienne, récemment réactualisée, mais sans succès, par Madame Boehringer. Pour terminer, il regrette le retard prit par ce débat qui, organisé plus tôt, aurait permis d'éviter tout malentendu et de dissiper le malaise que ressentent un certain nombre de Collègues.

M. B. Tock répond en soulignant que les procédures d'organisation des Comités de sélection pour les postes au concours cette année étant déjà engagées, il n'a pas jugé bon interférer sur des processus déjà engagés, en les fragilisant alors que les marges de manœuvres calendaires restent très étroites. Il insiste sur le fait qu'il souhaite très vivement un vote sur le Comité proposé par M. Follain.

M. Marc rappelle avoir fait part, devant le Conseil de Faculté, du malaise qu'il avait ressenti, comme coordinateur du Comité de sélection pour le poste de professeur de protohistoire européenne (succession de Madame A.-M. Adam), alors que des rumeurs lui prêtaient, du fait même de la composition de ce dernier, une orientation en faveur de tel ou tel candidat potentiel. Il se demande pourquoi on ne vote pas sur l'ensemble des Comités de sélection convoqués cette année.

M. Tock lui répond qu'il avait bien songé à convoquer un Conseil ad hoc, mais que les délais ne lui semblaient plus raisonnables. Selon lui, les autres Comités de sélection ne semblant poser aucun problème, il ne voit pas l'utilité qu'il y aurait à se prononcer sur leur composition. Il renouvelle sa demande d'un vote spécifique sur le Comité pour le Professeur d'histoire médiévale.

M. Wirbelauer salue la décision de M. Tock de se retirer de son plein gré de son rôle de coordinateur pour faire cesser les rumeurs mettant en cause son impartialité. Il pense que la discussion sur une éventuelle charte ne peut prendre place actuellement dans le cadre de la constitution des Comités pour les recrutements de cette année.

M. Gay, toujours étonné par le cours de nos discussions qui ne portent toujours pas sur l'ordre du jour inscrit sur la convocation, se demande si c'est le bureau du Conseil qui l'a modifié. Il regrette vivement la tournure prise par la discussion, qui, selon lui, est entachée par une personnalisation évidente.

M. Tock, après avoir relu l'ordre du jour, estime que celui-ci n'est pas incompatible avec le vote qu'il demande.

M. Bourguinat prend alors la parole. Il commence par déplorer le lien imposé dans la discussion en cours entre l'initiative ayant abouti au Conseil extraordinaire convoqué pour discuter d'une charte, dont une première proposition a été rédigée, avec seulement l'un des postes mis cette année au concours. Il insiste sur le fait qu'à ses yeux la Charte concerne l'ensemble des procédures de recrutement. Il conteste vivement les arguments avancés par M. Tock, qu'il qualifie de « contre-vérités » et de « tartufferies », et invite les membres du Conseil à se saisir du débat sur la proposition de charte, signée, rappelle-t-il par 16 Collègues. Enfin, il déplore, dans la tentative de focaliser la discussion sur le seul Comité pour le Professeur d'histoire médiévale, une tentative de diversion.

Une discussion confuse s'ensuit, dans laquelle on retient plusieurs interventions dont celles M. Tock qui se demande quand il obtiendra un vote explicite du Conseil sur le Comité pour le Professeur d'histoire médiévale et de M. Wirbelauer qui propose, pour concilier les points de vue, de commencer par une discussion sur la charte pour voter ensuite sur le Comité. Madame Donnat demande aussi de commencer la lecture de la charte pour avancer dans le débat. Monsieur Tock se demande ensuite quelles sont les difficultés rencontrées lors de nos recrutements et évoque les risques d'arbitraire et de localisme. Pour Madame Lenfant, ce dernier défaut fait déjà la réputation de notre Université. Madame Maurer estime que depuis quelques années des tensions se font jour à l'occasion de la composition des Comités de sélection et que c'est l'intervention des Comités d'experts qui pose problème. M. Wirbelauer renchérit en soulignant l'opacité de ces derniers. M. Follain avise alors les membres du Conseil de Faculté que le Conseil académique de notre Université discutera de ces sujets en mars prochain et suggère que nous nourrissons ces futures discussions en proposant plusieurs amendements.

M. Gay commence alors la lecture du projet de charte. Très vite, la discussion porte sur le périmètre scientifique des Comités de sélection, en particulier sur leur ouverture à d'autres sections CNU que celles qui sont concernées par la spécialité du poste mis au concours. Faut-il, par exemple, ouvrir les discussions à l'ensemble des membres de la Faculté ?

M. Tock réitère sa demande de vote *ad hoc* sur le Comité pour le Professeur d'histoire médiévale. Sandra Boehringer fait remarquer l'incohérence de faire un conseil autour d'un seul poste, sans l'avoir annoncé dans l'ordre du jour, d'une part, et sans aborder alors la question des autres postes, d'autre part.

M. Tock met aux voix la proposition suivante : « Le conseil souhaite t-il ou non voter aujourd'hui le texte de la charte ? ». Résultats : 26 votants ; oui : 8 ; non : 17 ; blanc : 1.

Il met ensuite aux voix une deuxième proposition : « Le Conseil souhaite t-il, ou non, voter aujourd'hui sur la proposition du Comité pour le Professeur d'histoire médiévale ? ». Résultats : 26 votants ; oui : 11 ; non : 10 ; blancs : 4 ; nul : 1.

Monsieur Bourguinat demande alors, en tant que responsable de l'Équipe d'accueil, à intégrer le Comité et donc à amender en ce sens la proposition de M. Follain. La discussion porte alors sur l'opportunité de voter sur cette proposition dans la foulée (Madame Lenfant). Faut-il reporter le vote à la rentrée (M. Gay) ? Faut-il limiter le vote aux cadres A (Messieurs Humm et Marc) ? M. Tock annonce, dans le souci de débloquer la situation, qu'il se rallie pour sa part à l'idée que M. Bourguinat intégrerait le comité à la place d'un des internes issus des sections autres que 22 et 21, et il propose que le conseil se prononce sur la liste des membres internes ainsi modifiée.

Madame Maurer intervient à nouveau pour indiquer qu'elle pense qu'un tel vote ne peut être le fait que des membres de rang a. Discussion s'ensuit, dans laquelle il est rappelé qu'il est assez paradoxal que le conseil, après avoir accepté en séance plénière de se saisir de ce point, s'en désaisisse au profit d'une formation restreinte.

Le conseil de faculté est appelé à dire s'il souhaite voter sur la proposition de liste des internes élaborée par M. Follain et modifiée comme indiqué ci-dessus ; à défaut, la question sera soumise à un Conseil restreint aux seuls PR.

A la question « le Conseil souhaite-t-il émettre un vote sur la proposition de comité de sélection d'histoire du Moyen Âge élaborée par M. Follain ? » les résultats sont :

Votants : 17 ; oui : 2 ; non : 14 ; abstention : 1

Le Conseil de Faculté poursuit sa discussion, mais désormais en formation restreinte aux Professeurs. On met alors au vote la proposition d'amendement incluant M. Bourguinat dans le Comité de sélection pour le Professeur d'histoire médiévale. Madame Lenfant demande à ce qu'on puisse voter aussi sur la liste telle qu'elle était à l'origine. Cette suggestion est acceptée, sans faire l'objet d'un vote. Résultats : proposition 1 (composition telle quelle) : 6 pour ; proposition 2 (avec l'amendement incluant M. Bourguinat) : 2.

La séance est levée à 12h50.